

COTATION ET TOLERANCEMENT ZONES D'ACCOSTAGE

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. DÉFINITION DE LA ZONE D'ACCOSTAGE	1
3. MATÉRIALISATION DE LA ZONE D'ACCOSTAGE	1
4. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
4.1. HISTORIQUE	3
4.2. DOCUMENTS CITÉS	3
4.3. EQUIVALENT À :	3
4.4. CONFORME À :	3
4.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET

La présente norme a pour objet de préciser, sur les plans de définition des pièces, les règles de représentation des zones d'accostage entre deux pièces constituant :

- soit un ensemble démontable de pièces vissées, clippées, agrafées, ...,
 - soit un ensemble indémontable de pièces soudées, rivées, collées, ...,
- indépendamment du mode d'élaboration de ces pièces.

2.DEFINITION DE LA ZONE D'ACCOSTAGE

La zone d'accostage est constituée par la partie de la surface d'une pièce en contact avec une partie de la surface d'une autre pièce.

Elle doit être définie sur les plans pour garantir un assemblage répondant aux conditions fonctionnelles de l'ensemble à réaliser, ce qui implique :

- de la définir en dimensions, sauf dans les cas ne présentant aucune ambiguïté,
- de lui affecter, si nécessaire, des tolérances géométriques de forme ou d'orientation (planéité, parallélisme par rapport à une autre face, etc.).

3.MATERIALISATION DE LA ZONE D'ACCOSTAGE

La zone d'accostage est matérialisée par des hachures à 45° en traits fins, d'un pas de valeur environ double de celle qui serait utilisée pour représenter une section de la pièce.

Si nécessaire, cette zone peut être limitée par des traits mixtes fins à deux tirets.

